



VILLE DE SAINTE-ADELE
SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
TÉLÉPHONE 450 229-2921, poste 7244

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ
PORTION TARIFAIRE «NON-RÉSIDENT »

La Ville de Sainte-Adèle rembourse les résidents de Sainte-Adèle, pour le montant payé par ces derniers et associé à la portion tarifaire « non-résident », un montant n'excédant pas 175 \$ par année par enfant (17 ans et moins) inscrit au sein d'une association de hockey mineur, à un club de patinage artistique, à un club de natation ou d'une ligue de baseball d'une autre ville (secteur des Laurentides).

La demande de remboursement doit être faite dans l'année en cours ou, au plus tard, un (1) an suivant la date de l'inscription.

Les citoyens doivent apporter leurs reçus originaux et remplir le formulaire de DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉ PORTION TARIFAIRE «NON-RÉSIDENT » disponible au Service de la trésorerie (Hôtel de ville - 1381 boul. de Sainte-Adèle) ou au Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire (1200 rue Claude-Grégoire) ou sur notre site Web dans la section publications.

Par courriel : loisirs@vdsa.ca

LE CHÈQUE SERA POSTÉ À :

.....	Nom/Parent
.....	Adresse
Sainte-Adèle (Québec)	Ville/Province/Code postal

Date du jour	2^e ENFANT	
Nom de l'enfant	Nom de l'enfant
Date Naissance	Date Naissance
Date de la facture	3^e ENFANT	
Téléphone - Résidence	Nom de l'enfant
Téléphone- Travail	Date Naissance

À noter que les reçus originaux seront également envoyés avec le chèque. Merci.